

HOMME DE PONT

PROGRAMME

1 - OBJECTIFS PROFESSIONNELS

1.1 - Nature de la formation

La formation est certifiante au sens des dispositions de l'article L6313-7 du code du travail.

A ce jour, elle n'est pas finançable via le CPF – compte personnel de formation. En revanche, elle est finançable au Plan de développement des compétences pour les entreprises éligibles.

1.2 - Objectifs pédagogiques de la formation

La formation a pour objet de donner aux candidats les connaissances minimum pour tenir le poste d'Homme de Pont.

A l'issue de ce stage, les candidats sont capables de :

- connaître et utiliser les moyens de prévention de la chute à l'eau et de la noyade
- connaître et utiliser les équipements de sécurité et les moyens de sauvetage à bord du bâtiment, pour lui-même et le bâtiment
- avoir les notions nécessaires pour porter les premiers secours
- connaître les différents types de dangers et savoir comment s'en protéger
- communiquer les informations de base en français et anglais

1.3 - Prérequis

Le candidat doit être âgé de 16 ans minimum. Attention pour l'obtention du certificat de qualification de l'Union d'homme de pont, combiné au livret de service, une visite médicale datant de moins de 3 mois sera exigée. Vous pouvez trouver la liste de affections incompatibles avec cette fonction en consultant le lien suivant :

<https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/epreuves-theoriques-et-pratiques-des-certificats-a12809.html>

1.4 – Contenu

- **Module 1. – Utilisation des moyens de sauvetage pour la prévention de la noyade**
 - ✓ Moyens de sauvetage à bord du bâtiment
 - ✓ Dangers après une chute dans l'eau
 - ✓ Le gilet de sauvetage
- **Module 2 – L'environnement de travail particulier à bord du bâtiment**
 - ✓ Sécurité lors des déplacements à bord du bâtiment
 - ✓ Gestion des situations d'urgence à bord du bâtiment
 - ✓ Manipulation de cordes et de câbles
- **Module 3 – Lutte contre l'incendie à bord du bâtiment**
 - ✓ Installations de lutte contre l'incendie à bord du bâtiment
 - ✓ Utilisation d'extincteurs portatifs
- **Module 4 – Dangers liés au bruit à bord**
 - ✓ Sources de bruit à bord du bâtiment
 - ✓ Dangers liés à l'exposition au bruit
 - ✓ Protection acoustique
- **Module 5 – Manipulation de matières dangereuses à bord du bâtiment**
 - ✓ Types de matières dangereuses à bord du bâtiment et au cours du travail à bord
 - ✓ Dangers pour la santé lors de la manipulation de matières dangereuses
 - ✓ Protection contre ces dangers
- **Module 6 – Mesures de base lors des premiers secours**

1.5 – Sanction visée et modalités

L'obtention de la qualification d'"homme de pont" est subordonnée au suivi intégral d'une formation agréée qui porte sur les connaissances relatives à la sécurité des biens, des personnes et du bâtiment.

Les compétences seront évaluées en fin de chaque séquence. La certification sera réputée acquise lorsque les 7 modules auront été suivis dans leur intégralité.

FLUVIA est agréé par le ministère chargé des transports pour réaliser la formation et procéder à l'évaluation. Cependant, la délivrance de la qualification est assurée par les services instructeurs de la Sécurité fluviale.

Il sera par ailleurs remis à chaque stagiaire à la fin du stage une attestation de formation.

1.6 – Taux de réussite

En 2024 235 candidats ont suivi la formation. Les candidats attribuent une note de 8/10 à FLUVIA. Taux de satisfaction des stagiaires : 88 %. Taux abandon : 0%

2 – PARCOURS PEDAGOGIQUES

2.1 – Durée

La formation dure 3 jours soit 21 heures, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

2.2 – Inscription, délai d'accès et période de réalisation :

L'inscription sera effective après avoir rempli le Bulletin d'Inscription. Un minimum de 10 jours est nécessaire entre l'inscription complète et le début de la formation, sous réserve de places disponibles.

Pour connaître les dates de sessions, merci de contacter notre Institut : contact@institutfluvia.fr

2.3 – Lieu

Les sessions interentreprises se déroulent principalement à Choisy le Roi (94), à Paris (75), le Tremblay sur Mauldre (78) ou Cahors (46).

2.4 – Effectif

Le nombre de candidats par session est de 6 minimum et 10 maximum pour des sessions inter-entreprises.

Pour une session en intra-entreprise, le nombre maximum autorisé est 12 personnes.

2.5 – Formateurs

- ❖ Bruno DESMURS
- ❖ L'équipe pédagogique du CFANI (François MANOUVRIER, Maxime ABRAMOVICI, Annabelle DAVILLE)
- ❖ Laurence DIRAT
- ❖ Damien ROSSIGNOL
- ❖ Laurent TAUPE
- ❖ Xavier MANOUVRIER

2.6 - Moyens pédagogiques et techniques

Cette formation est assurée en salle de réunion et sur un bateau, avec des présentations powerpoint, des exercices. Les stagiaires seront également mis en situation durant toute la durée de la formation.

Pour toutes les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, merci de prendre l'attache du contact mentionné ci-après.

3 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

Le prix de la formation : **Pour les adhérents E2F** : 848,75 € HT (20% de TVA) soit 1 018,50 € TTC.

Pour les non adhérents : 875 € HT (20% de TVA) soit 1 050 € TTC.

Les déjeuners ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Nos CGV sont consultables sur notre site internet.

Contact – Référent Handicap :

Bénédicte KALYNIK

Ligne directe : 01.42.60.36.13 ou 06.85.03.46.75

Mail : contact@institutfluvia.fr

Joignable tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h